Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 064-216400382-20251211-2025_12_11_76-DE

COMMUNE D'ARCANGUES

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le onze décembre deux mille vingt-cinq à 18h30.
La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Maire,

Etaient présents : M. ECHEVERRIA Philippe, M. MAISTERRENA Didier, Mme CURUTCHET Maitena, M. GARMENDIA Jean, Mme LAFFONTAS Céline, Mme HARAN Corinne, M. DARRIGOL Daniel, Mme CHARLANNE Sandrine, Mme FAVRE Nathalie, M. GAROSI Rémy, M. PICOT Olivier, Mme BONNARDET Marlène, M. FERRUS Stéphane, M. AIME Ramuntxo, Mme DACHARY Sylvie, M. GARIADOR Alain, Mme CAZAUX Marie-Christine, Mme CABROL Laurence.

Secrétaire de séance : Mme LAFFONTAS Céline,

Absents excusés :

M. VITIELLO Laurent, ayant donné pouvoir à M. MAISTERRENA Didier,
Mme JOST Sybille, ayant donné pouvoir à M. ECHEVERRIA Philippe,
M. GARRIGUE Jean-Michel, ayant donné pouvoir à Mme LAFFONTAS Céline,
Mme THOMAS Nélize,
Mme DUCOURNAU Marcelle.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 18
Nombre de membres ayant pris part au vote : 21

Date de la convocation : 05 décembre 2025
Date d'affichage : 05 décembre 2025
Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 2025/76
Budget général : Décision modificative 3

Mme LAFFONTAS explique que vu les délibérations n°20 du 11 avril 2024 et n°61 du 19 septembre 2024, fixant le mode de gestion des amortissements et immobilisations en M57, la Commune a retenu le principe du « prorata temporis » pour l'amortissement de ses biens.

Ainsi l'amortissement d'un bien commence au jour de son acquisition, ou de son achèvement. Le montant des écritures d'amortissement est donc dépendant du montant des acquisitions réalisées et de l'achèvement des opérations d'investissement au cours de l'année, rendant la prévision budgétaire incertaine. Il convient donc de modifier les crédits budgétaires alloués aux opérations d'amortissement des biens.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 064-216400382-20251211-2025_12_11_76-DE

Décisions modificatives - COMMUNE d'ARCANGUES (70200) - 2025
DM 3 - Décision modificative 3 - 11/12/2025

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
		2804182 (040) : Bâtiments et installations	11 000,00
		281532 (040) : Réseaux d'assainissement	-11 000,00
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	11 000,00		
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	-11 000,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

Après en avoir entendu les explications, le Conseil Municipal :

VALIDE cette décision modificative

AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les opérations nécessaires à sa mise en œuvre

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,

MAIRIE D'ARCANGUES (Pyrénées-Atlantiques)

M. ECHEVERRIA Philippe.

La secrétaire de séance,

Mme LAFFONTAS Céline